Se renseigner sur les activités industrielles anciennes qui ont pu polluer les sols

1) BASIAS : banque de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service

La finalité de BASIAS est de conserver la mémoire des sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de la santé publique et de l'environnement.

http://basias.brgm.fr

Les données récoltées au cours de l'inventaire historique régional concernent, pour autant qu'elles figurent dans les dossiers consultés, l'identification et la localisation des sites, les activités exercées et les exploitants, les accidents ou pollutions connus, les éventuelles études connues sur le site, ainsi que la bibliographie des documents consultés. Parmi les sites recensés et localisés sur carte, ceux qui n'ont plus d'activité industrielle font l'objet d'une recherche complémentaire pour connaître, notamment, l'utilisation actuelle ou les projets de réaménagement pour les sites en friche et la vulnérabilité du sous-sol.

Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Accès aux données sur les sites répertoriés dans BASIAS :

- *Sélectionnez le département, la commune, puis validez*
- Une fiche présente les différents sites répertoriés sur la commune
- *Cliquez sur « l'identifiant » du site dont vous voulez avoir des informations*
- Une fiche synthétique vous permet de découvrir quelques données sur l'entreprise
- *Cliquez sur « fiche détaillée »*

La « fiche détaillée » présente les rubriques suivantes :

1- Identification du site
2- Consultation à propos du site
3- Localisation du site
4- Propriété du site
5- Activité(s)
6- Utilisation et projet(s)
7- Environnement
8- (pas de point 8 !)
9- Etudes et actions
10- Documents associés
11- Bibliographie (**avec, pour certains sites, des références de documents consultables dans les services d'archives : Archives départementales AD ou Archives municipales AM**)
12- Synthèse historique

2) Les Archives départementales

Sources identifiées par BASIAS

Les références de certains documents consultables aux Archives départementales figurent dans la « fiche détaillée » BASIAS sous la rubrique « 11 – bibliographie / source(s) d'information »
Le document présent aux Archives départementales apparaît sous la forme :
AD (pour Archives départementales suivi du numéro du département) / cote d'archives
(Exemple : AD76/5M752)
Les documents référencés dans BASIAS sont majoritairement les dossiers d'établissements classés dangereux, insalubres et incommodes, enregistrés en préfecture.
Les dossiers antérieurs à 1940 sont conservés dans la sous-série 5M.
Les dossiers de 1940 à nos jours sont conservés dans plusieurs versements de la série W.

Ces dossiers sont librement communicables, avec cependant une restriction pour les documents comportant des informations privées sur des personnes qui ne sont communicables qu'au bout de 50 ans.

Autres sources

Tous les services des Archives départementales disposent d'une bibliothèque tournée vers l'histoire locale où l'on peut trouver des brochures et des ouvrages sur les sites industriels.

Certaines archives d'entreprises (archives privées) ont été données ou déposées aux Archives départementales. Elles peuvent comporter des informations sur les bâtiments, les sites, les productions… Ces documents sont répertoriés en série J.

Pour permettre la localisation des sites recherchés, il peut être intéressant de consulter les archives du cadastre (sous-série 3P), les archives communales déposées (série E) ainsi que les archives des cours d'eau et usines hydrauliques (sous-série 7S).

D'autre part certaines Archives départementales ont publié des ouvrages relatifs aux activités anciennes. Par exemple le Conseil Général et les Archives départementales de la Seine-Maritime ont édité un catalogue de l'exposition « La ville au risque de ses usines – 1800 1940 – Des établissements dangereux, insalubres et incommodes en Seine-Inférieure ». Une exposition synthétique itinérante accompagnée d'un livret pédagogique est à la disposition des établissements scolaires.

3) Le service régional de l'Inventaire

Des dossiers sur le patrimoine industriel peuvent être consultés au Conseil Régional / service de l'Inventaire.
Site Internet : Inventaire général du patrimoine culturel (base de données Mérimée)
http://www.inventaire.culture.gouv.fr/
Sous la rubrique « l'inventaire général : mode d'emploi/thèmes de recherche/patrimoine industriel »

4) Les bibliothèques municipales ou universitaires

Différents ouvrages locaux peuvent être consultés : historique de l'activité industrielle de la commune, rapports de thèses ou d'études…